
NOTE D'INFORMATION SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le service d'eau potable comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel (captage/pompage), sa potabilisation (traitement), son stockage et sa distribution. Son bon fonctionnement apparaît essentiel au regard des enjeux de santé et salubrités publiques ; il s'agit d'assurer l'approvisionnement et de répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut est l'autorité compétente en ce qui concerne la distribution d'eau potable sur les 46 communes du territoire.

LES SERVICES GESTIONNAIRES DE LA PORTE DU HAINAUT

Le territoire compte deux services de gestion de l'eau qui sont des syndicats.

EXPLOITANTS	COMMUNES CONCERNEES
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (SIDEN) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) – Régie Noréade	Abscon Avesnes-le-Sec Bellaing Bouchain Bousignies Brillon Bruille-Saint-Amand Château-l'Abbaye Denain Douchy-les-Mines Escaudain Flines-lez-Mortagne Haspres Haulchin Haveluy Hélesmes Hordain Lecelles Lieu-Saint-Amand Lourches Marquette-en-Ostrevant Mastaing Maulde Millonfosse Mortagne-du-Nord Neuville-sur-Escaut Nivelle Noyelles-sur-Selle Oisy Roeulx Rosult Rumegies Sars-et-Rosières Saint-Amand-les-Eaux

	Thun-Saint-Amand Wallers-Arenberg Wasnes-au-Bac Wavrechain-sous-Denain Wavrechain-sous-Faulx
Syndicat des Eaux du Valenciennois	Escautpont Hasnon Hérin La Sentinelle Raismes Thiant Trith-Saint-Léger

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

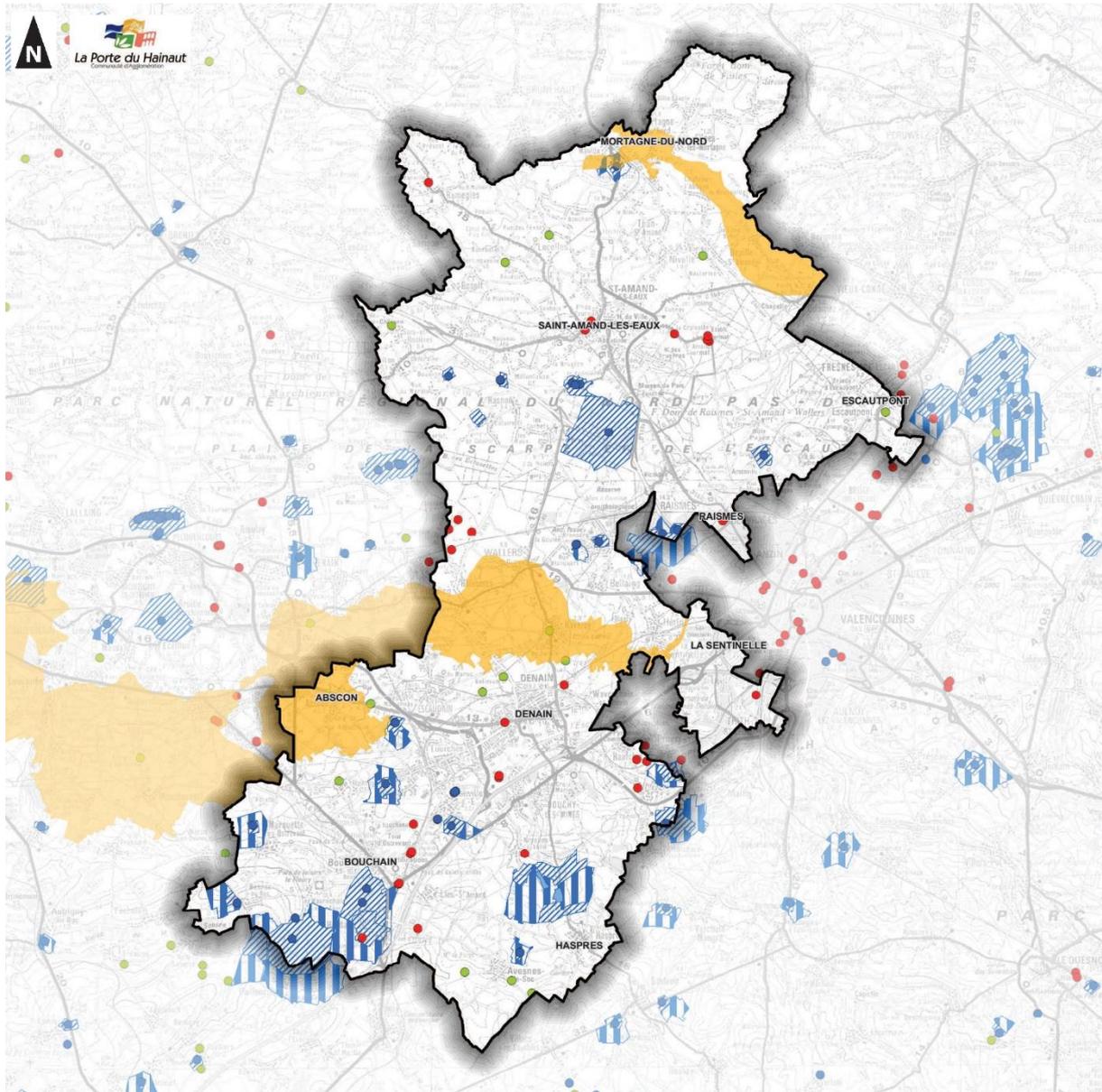
Un captage d'eau potable est un dispositif de prélèvement (collecte passive ou pompage) d'eau potable : soit à partir d'une source qui sort naturellement de terre ; soit à partir d'un cours d'eau ou du réservoir d'un barrage, soit à partir d'une nappe d'eau souterraine ou aquifère.

Le Code de la Santé Publique prévoit, par des procédures de Déclaration d'Utilité Publique, la mise en place obligatoire de périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine.

De très nombreux captages ponctuent le territoire de La Porte du Hainaut, qu'ils soient collectifs (eau potable), industriels ou agricoles.

Des périmètres de protection sont ainsi situés au nord à Maulde, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers et Raismes, à Bousignies, Hasnon et Millonfosse, ainsi que plus au sud sur Escaudain, Roeulx et Mastaing, sur Marquette-en-Ostrevant, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx, Hordain et Bouchain, et enfin sur Avesnes-le-Sec, Haspres, Noyelles-sur-Selle et Thiant.

Des aires d'alimentation des captages prioritaires pour la ressource en eau potable sont également localisées au centre-ouest et au sud du territoire.



Localisation des captages et des périmètres de protection des captages (Source : Trame verte et bleue de la CAPH)